



AVIS D'ATTRIBUTION

[Article L2122-1-4]

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN BATI SUR LA COMMUNE DE LONGPRE LES CORPS SAINTS (80) POUR UNE ACTIVITE DE STOCKAGE ET STATIONNEMENT DE POIDS-LOURDS ET VEHICULES LEGERS.

- 1. SNCF Immobilier - Direction Immobilière** Nord, dont les bureaux sont sis 449 Avenue Willy Brandt à EURALILLE (59 777), représentée par son Directeur Monsieur Christophe CHARTRAIN dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de la Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.
- 2. Correspondant :** Renseignements techniques et administratifs : Nexity Property Management, Madame BAUDE Marie-France/ Courriel : mfbaude@nexity.fr / Adresse : 25 Allée Vauban – CS50068 – 59562 LA MADELEINE CEDEX
- 3. Objet de la procédure :**

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation d'une convention d'occupation non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un terrain bâti d'une surface de 6 600m² environ, sis sur la commune de LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS, rue des fusillés, en vue de réaliser une activité de stockage ou de stationnement, ci-après détaillé :

 - Environ 6 600m² de terrain dont environ 1000 m² de terrain bâti (halle)
- 4. Procédure:**

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article Article L2122-1-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques.
- 5. Attribution :**

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société SAS TRANSPORT SAM VERDEGHEM dont le siège est situé 8 Impasse des Jardins à Long (80 510)

Date d'effet de la convention d'occupation : 2 janvier 2021.
- 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :**

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. [Uniquement une consultation sur place]
- 7. Information sur les recours**

Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59 014 Lille Cedex.
Téléphone : 03 59 54 23 42 - Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr